

RIBLIN

RIBLIN

RIBLIN

Clément Lebel

Volume 28, Number 2, April–June 1982

Les réseaux documentaires au Québec

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1053745ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1053745ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lebel, C. (1982). RIBLIN. *Documentation et bibliothèques*, 28(2), 71–75.
<https://doi.org/10.7202/1053745ar>

Article abstract

RIBLIN (Réseau informatisé de bibliothèques/Library Information Network) was created after the dissolution of the Télécats-Unicat network (Télécatalogage en coopération-Union catalogue). This project of a bilingual cooperative telecataloguing system, on-line and in conversational mode, had been developed in 1973. In 1980, more than twenty libraries, mainly at the university level, in Quebec and in Ontario, were active in the project.

The original project aimed at many objectives. One of the most important was the creation of a union catalogue. This data base included more than 900 000 notices in June 1980 when the Télécats-Unicat network collapsed due to the mass withdrawal of the Ontarian libraries. This withdrawal may be imputed to various determinants. The members from Ontario were questioning, among other things, the principle of cooperation and the necessity to maintain common services.

As for the libraries from Quebec, they evinced a will to maintain their cooperation, by creating, as soon as 1980, a new network, RIBLIN Inc., in replacement of the first system while pursuing much the same objectives. Technology-wise, there were few changes, except for the restructuration of the catalogues which allows more flexibility in the use of the data base.

RIBLIN

Clément Label*

Bibliothèque de l'Assemblée nationale
Québec

RIBLIN (Réseau informatisé de bibliothèques/Library Information Network) a été formé à la dissolution du réseau Télécats-Unicat (Télécatalogage en coopération-Union catalogue). Ce projet coopératif de télécatalogage bilingue, en temps réel et en mode conversationnel, avait été élaboré en 1973. En 1980, plus de vingt bibliothèques du Québec et de l'Ontario, universitaires pour la plupart, y participaient.

Le projet d'origine visait plusieurs objectifs. Un des plus importants était la formation d'un catalogue collectif ordinaire, lequel comptait plus de 900 000 dossiers lors de l'effrètement du groupe Télécats-Unicat survenu en juin 1980 à la suite du retrait massif des bibliothèques ontariennes. Les causes de ce mouvement de retrait furent de diverses natures. Les participants ontariens remettaient en question, entre autres choses, le principe de la collaboration et la nécessité du maintien de services communs.

Pour leur part, les bibliothèques québécoises participantes manifestèrent leur volonté de poursuivre la collaboration et formèrent, dès août 1980, un nouveau consortium, RIBLIN inc., qui prit la relève du premier organisme en poursuivant sensiblement les mêmes objectifs. Du point de vue technologique, peu de changements majeurs sont intervenus si ce n'est une nouvelle architecture des fichiers permettant plus de souplesse dans l'utilisation des données stockées.

RIBLIN

RIBLIN (Réseau informatisé de bibliothèques/Library Information Network) was created after the dissolution of the Télécats-Unicat network (Télécatalogage en coopération-Union catalogue). This project of a bilingual cooperative telecataloguing system, on-line and in conversational mode, had been developed in 1973. In 1980, more than twenty libraries, mainly at the university level, in Quebec and in Ontario, were active in the project.

The original project aimed at many objectives. One of the most important was the creation of a union catalogue. This data base included more than 900 000 notices in June 1980 when the Télécats-Unicat network collapsed due to the mass withdrawal of the Ontarian libraries. This withdrawal may be imputed to various determinants. The members from Ontario were questioning, among other things, the principle of cooperation and the necessity to maintain common services.

As for the libraries from Quebec, they evinced a will to maintain their cooperation, by creating, as soon as 1980, a new network, RIBLIN Inc., in replacement of the first system while pursuing much the same objectives. Technology-wise, there were few changes, except for the restructuration of the catalogues which allows more flexibility in the use of the data base.

RIBLIN

RIBLIN (Réseau informatisé de bibliothèques/Library Information Network) se formó a consecuencia de la disolución de la red de bibliotecas Télécats-Unicat (Télécatalogage en coopération - Union Catalogue). Este proyecto cooperativo de telecatalogación bilingüe, de tiempo real y de modo conversacional, había sido elaborado en 1973. En 1980, más de veinte bibliotecas de las provincias de Quebec y de Ontario, en gran mayoría universitarias, participaban a este proyecto.

El proyecto inicial tenía como motivo varios objetivos. Uno de los más importantes era la formación de un catálogo centralizado de acceso directo que contaba con más de 900 000 referencias bibliográficas cuando se disolvió el grupo Télécats-Unicat en junio de 1980 a consecuencia de la demisión general, por diversos motivos, de las bibliotecas ontarienses. Los participantes ontarienses interrogaban el principio de la colaboración y la necesidad del mantenimiento de servicios comunes.

* L'auteur est chef de la division du catalogage à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Por su parte, las bibliotecas quebequenses miembros de Télécats-Unicat demostraron un interés a trabajar en colaboración y formaron en agosto de 1980 un nuevo consorcio, RIBLIN Inc., el cual reemplazó el organismo anterior con motivo de mantener en parte los mismos objetivos. Del punto de vista tecnológico pocos cambios mayores se efectuaron. El resultado fue una nueva organización de los ficheros, la cual facilitó la utilización de los datos ya incorporados al sistema.

Réseau majoritairement formé de bibliothèques universitaires québécoises, RIBLIN (Réseau informatisé de bibliothèques/Library Information Network) a été constitué en consortium à la suite de la dissolution, en 1980, d'un autre consortium, le groupe Télécats-Unicat (Télécatalogage en coopération — Union catalogue). Il apparaîtra évident, aux bibliothécaires canadiens du moins, qu'on ne peut bien faire saisir les différentes composantes de RIBLIN sans parler au préalable de son prédécesseur, Télécats-Unicat. Dans un article paru en juin 1981, on disait de celui-ci qu'il avait été "la seule réalisation significative"¹ du point de vue d'un réseau informatique national de bibliothèques au Canada, pour la période 1960-1975. Le lecteur peu familier avec la question s'étonnera sûrement en constatant qu'un réseau si "prometteur" en apparence n'existe plus, surtout lorsqu'il aura appris qu'il n'avait été créé qu'en 1973.

Mais peut-on réellement parler, en se référant à Télécats et à RIBLIN, de la disparition d'un réseau et de son remplacement par un autre?

Fondamentalement, nous croyons que non; nous pensons qu'il s'est plutôt agi de la "transformation" du même réseau, malgré la succession de deux entités légales distinctes. Nous examinerons donc, dans cet article, les différents éléments qui ont prévalu à la création et au fonctionnement des deux consortia tout en essayant de cerner quelques-unes des raisons qui ont amené la dissolution de l'un et la création de l'autre.

Le premier consortium: Télécats-Unicat

C'est en 1973 qu'est apparu le projet-pilote qui devait aboutir à la création du consortium Télécats-Unicat. Ce projet conjoint des universités du Québec et de l'Ontario était, à l'origine, un système coopératif de télécatalogage bilingue, en temps réel et en mode conversationnel. Parainné par le COU (Council of Ontario Universities) et la CREPUQ (Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec), le système était supporté par UTLAS (University of Toronto Library Automation System). Ce support catalo-

graphique comprend un système d'autorité et permet, entre autre, la création de fichiers ordi-lingues, l'accès en direct à une importante base de données catalographiques et la production de sous-produits automatisés (listes, catalogues SOM, etc.).

Notons tout de suite qu'à l'époque il existait peu d'alternatives valables (surtout du côté québécois) et que le choix d'UTLAS/CATSS, à toute fin pratique, s'est en quelque sorte imposé. En outre, les développements relatifs à l'automatisation des bibliothèques tendaient à confirmer ce choix d'un fournisseur équipé d'un ordinateur central puissant.

Objectifs de départ

Le projet initial visait plusieurs objectifs: développement d'un catalogue collectif ordi-lingue; amélioration de la qualité des services du traitement et possibilité de bénéficier des sous-produits du système; rationalisation de l'utilisation des ressources humaines des différentes institutions membres du réseau et utilisation du système par chaque participant dans sa langue de travail; enfin, réduction, à long terme, des coûts de fabrication des fichiers.

A la dissolution du premier consortium, tous les objectifs avaient été atteints, à l'exception peut-être du dernier qui concernait les *coûts* et pour lequel il aurait fallu une période de référence plus longue. Notons simplement ici, pour résumer le plus possible ce sujet très complexe, que les frais administratifs et les frais de télécommunication du système étaient partagés entre les usagers sur une base coopérative qui tenait compte de l'ampleur de l'institution membre et du nombre de titres traités annuellement par celle-ci à l'intérieur du réseau.

Une des particularités originales du projet de départ était certes celle du *bilinguisme* de son fichier collectif. En effet, chaque notice dérivée d'un dossier traité antérieurement par un des participants du réseau était traduite en anglais ou en français (dépendant de la langue utilisée lors de la création du dossier) au moyen des zones dites "d'équivalences" prévues par le format MARC canadien. Paradoxalement, ce "bilinguisme coopératif", qui pouvait sembler l'un des aspects

1. Rosario de Varennes, "Un réseau informatique national de bibliothèques au Canada: rêve ou réalité?", *Revue canadienne des sciences de l'information*, vol. 6 (juin 1981), 41.

les plus intéressants au départ, devait s'avérer, par sa lourdeur opérationnelle, un facteur déterminant dans la disparition du réseau sous sa forme initiale. Nous reviendrons d'ailleurs plus loin sur les raisons qui ont amené cette disparition.

Participation et ampleur

Au niveau de la participation, on comptait, en 1980, 21 bibliothèques membres, toutes situées au Québec et en Ontario. Ces bibliothèques étaient surtout de type universitaire (quatorze), bien qu'on retrouvait aussi cinq bibliothèques spécialisées et deux bibliothèques publiques:

Bibliothèque nationale du Québec
 Bishop's University
 Brock University
 Canada. Ministère de la Défense nationale
 Canada. Ministère des Affaires extérieures
 Concordia University
 Ecole des hautes études commerciales (Université de Montréal)
 Hamilton Public Library
 Hydro-Québec
 Lakehead University
 McGill University
 McMaster University
 Ottawa Public Library
 Québec. Ministère des Communications. Bibliothèque administrative
 Université d'Ottawa
 Université de Montréal
 Université de Sherbrooke
 Université Laurentienne
 Université Laval
 University of Toronto
 York University

Au moment de la dissolution du consortium Télécat-Unicat, le fichier collectif constitué par ses membres comprenait plus de 900 000 dossiers. En plus d'être une source de données catalographiques, ce fichier pouvait servir de support d'information pour le prêt entre bibliothèques et la recherche de références.

Dissolution

En résumé, et comme les pages qui précèdent tendent à le démontrer, le réseau semblait fonctionner à merveille: les objectifs étaient atteints, on coopérait sur différents plans et le fichier collectif se développait. Bref, tout semblait aller pour le mieux. Cependant, malgré ces apparences extérieures de "bonne santé", le réseau souffrait de divers "malaises internes" qui amenaient un nombre grandissant de partici-

pants à manifester leur mécontentement et à faire connaître leur intention de réévaluer leur participation au projet. C'est ainsi qu'au début de 1979, l'OLC (Office of Library Coordination) présentait au consortium un rapport intitulé *Mutatis mutandis: a proposal for change*². Les changements qui y étaient proposés touchaient le partage des coûts, la structure des fichiers, l'organisation de même que les principes et les objectifs à la base du projet. Malgré l'acceptation des principales recommandations du rapport par la majorité des membres, le mouvement semblait irréversible et plusieurs participants (principalement les bibliothèques ontariennes), se retiraient tour à tour du réseau. On évoquait alors, *entre autres raisons*, pour expliquer les différents départs, le développement de la technologie de l'ordinateur dans les bibliothèques qui faisait apparaître des alternatives jugées préférables au système de support catalographique offert par Télécat-Unicat; le maintien de services communs qui ne correspondaient plus aux besoins et auxquels était liée une augmentation croissante des coûts; la réorganisation par UTLAS de sa structure des fichiers et de la tarification inhérente qui défavorisait les négociations collectives et la continuation d'un fichier collectif homogène. D'autres facteurs ont aussi joué, dont la détérioration des relations entre UTLAS et certains membres du réseau et l'annonce par le COU (un des organismes ayant assuré, depuis le début, une partie de la responsabilité de la gestion du projet) de son intention de mettre fin à son engagement.

Le consortium de départ fut donc dissout officiellement le 30 juin 1980.

Le second consortium: RIBLIN

Tout au long des différentes réunions de réflexion devant conduire à la dissolution du premier consortium, les membres québécois avaient exprimé leur volonté de poursuivre la collaboration et de continuer la coopération au niveau de l'automatisation de leurs services. Tant et si bien que moins de deux mois après la dissolution de Télécat-Unicat, la relève était assurée par RIBLIN inc., consortium renouvelé.

Dans ses lettres patentes, RIBLIN définit sa mission dans les termes suivants:

. . . aider chaque bibliothèque membre à atteindre les buts et les objectifs qu'elle

2. Office of Library Coordination, *Mutatis mutandis: a proposal for change*, Toronto, Office of Library Coordination, Council of Ontario Universities, 1979.

s'est fixée [sic] et [. . .] améliorer l'efficacité des services qu'elle offre à sa clientèle³.

"Nouveaux" objectifs

Parmi ces différents buts et objectifs fixés, on cite l'amélioration du rapport coût-efficacité des services offerts; l'amélioration de la qualité de ces services; un meilleur partage des ressources humaines, matérielles et financières; le développement d'un système intégré de gestion des services de bibliothèques (acquisitions, traitement, prêt, etc.); et toujours, le développement d'un catalogue collectif sur support ordinaire de l'ensemble des collections.

On reprend donc, à peu de choses près, et en termes un peu plus généraux, les mêmes objectifs que sous Télécat-Unicat avec, en plus, le développement d'un système intégré de gestion. Il est à noter que même à ce niveau dès 1977, on prévoyait "faire d'UNICAT/TELECAT un système complet pour la gestion des bibliothèques."⁴

Participation

En termes de participation, le groupe RIBLIN est beaucoup plus restreint que son prédécesseur. Il est actuellement composé de dix membres, dont sept bibliothèques universitaires et trois bibliothèques spécialisées. De fait, tous les anciens membres québécois de Télécat-Unicat (à l'exception de la Bibliothèque nationale du Québec) et la bibliothèques du ministère des Affaires extérieures du Canada ont renouvelé leur participation.

Bishop's University
Canada. Ministère des Affaires extérieures
Concordia University
Ecole des hautes études commerciales
(Université de Montréal)
Hydro-Québec
McGill University
Québec. Ministère des Communications.
Bibliothèque administrative
Université de Montréal
Université de Sherbrooke
Université Laval

Transfert

Concrètement, le "transfert" d'une forme à l'autre du réseau s'est effectué sans inconvénients majeurs pour les usagers. Le fait d'utiliser le même prestataire de services informatisés, UTLAS, et son support informatisé CATSS, y a sûrement été pour beaucoup. De plus, c'est encore une fois la CREPUQ qui fut mandatée par les participants de RIBLIN pour les représenter auprès d'UTLAS⁵. La principale différence sur le plan technologique entre les deux consortia se situe au niveau de la *gestion des fichiers électroniques*. Sous Télécat-Unicat, les fichiers individuels des membres étaient versés dans un fichier collectif formé de notices uniques augmentées à mesure de l'utilisation par les différents participants et géré selon un processus dont la lourdeur ralentissait les opérations et freinait la rentabilisation. Sous RIBLIN, les fichiers sont séparés tout en étant liés informatiquement les uns aux autres. Pratiquement, cette nouvelle architecture des fichiers devait amener une plus grande liberté de manoeuvre au niveau de la recherche et du partage des notices de même qu'une réduction de coûts conséquente à la simplification de la procédure de tri et d'alimentation des notices.

Evidemment les notices uniques du fichier collectif, tel qu'opéré sous Télécat-Unicat, ont été scindées et versées dans les fichiers individuels des participants selon que ceux-ci avaient préalablement participé ou non au traitement de tel ou tel dossier.

Normes

D'un côté purement pratique, il convient de noter que la majorité des membres du nouveau consortium a reconnu très tôt l'importance de poursuivre l'application de normes catalographiques communes (règles de catalogage anglo-américaines; translittération selon les tables de l'ISO; utilisation du répertoire de vedettes-matières de l'Université Laval, etc). Dans le contexte de fichiers séparés, le respect de normes communes, assurant une certaine uniformité dans l'exécution du travail, nous apparaît essentiel pour que le groupe puisse continuer à fonctionner en tant que "réseau" et non pas simplement comme un ensemble de bibliothèques regroupées pour des raisons purement administratives. Le consortium est d'ailleurs à perfectionner son propre système d'autorité ordinaire qui devrait aussi

3. Lettres patentes (Loi sur les compagnies, 3e partie) . . . constituant en corporation . . . RIBLIN, inc. . . Québec (26 août 1980), p. 3.

4. Pierre Deslauriers, "UNICAT/TELECAT: évolution du projet et perspectives d'avenir", *Documentation et bibliothèques*, vol. 23, no 3 (sept. 1977), 158.

5. A l'exception de la bibliothèque du ministère des Affaires extérieures du gouvernement canadien qui, étant la seule située en dehors du Québec, possède un statut spécial.

lui permettre de retrouver une plus grande homogénéité de fonctionnement, nécessaire à un réseau qui vise, entre autres la rationalisation de l'utilisation de ses ressources.

En guise de conclusion

Comme en font foi les pages qui précèdent, RIBLIN (alias Télécat-Unicat) a dû faire face, en tant que réseau coopératif, à différents problèmes internes et s'adapter à une transformation de structure. Il nous semble néanmoins important de retenir que le réseau a pu, malgré tout, continuer à opérer sans interruption majeure, les membres ayant toujours su, jusqu'à maintenant, opposer des solutions pragmatiques aux situations nouvelles. Une fois le principe de la collaboration accepté, on a fait en sorte de privilégier des choix permettant la continuation des opérations, quitte à réévaluer et à repenser, en cours de route, différentes procédures ou options. Certains pourront parler d'erreurs de départ et on pourra être tenté de reprocher telle ou telle décision des membres. Cependant, compte tenu des objectifs poursuivis et du contexte qui prévalait lors de l'implantation et de la transformation du réseau, les résultats obtenus nous apparaissent, dans l'ensemble, positifs. Bien qu'il nous semble prématuré de porter un jugement de valeur définitif sur ce réseau, il faut néanmoins admettre que c'est tout de même à travers

celui-ci qu'aura été réalisée l'automatisation d'une partie des services de la plupart des grandes bibliothèques québécoises (et même de certaines autres de moindre dimension qui participent collectivement au réseau, comme c'est le cas pour un groupe de bibliothèques du gouvernement du Québec). Ce réseau aura, de plus, prouvé la faisabilité d'une collaboration basée sur support informatique et exercée par des intervenants de nature différente.

Quel sera l'avenir de ce réseau? Il revient, évidemment, à ses membres de le décider. Plusieurs éventualités peuvent être envisagées compte tenu de l'évolution actuelle de l'automatisation dans les bibliothèques et de l'utilisation, entre autres, des mini-ordinateurs. Evidemment, dans la conjoncture des restrictions de toutes natures que nous subissons présentement, il semble qu'il faudra être patient avant de voir tous les participants du réseau atteindre l'objectif d'un système intégré de gestion de leurs différents services. Il n'en demeure pas moins que, pendant tout ce temps, les membres de RIBLIN continuent à traiter, de façon automatisée et selon des standards de qualité assez élevés, la documentation de leur bibliothèque. Ils développent ainsi des fichiers ordinolingués qui, considérés collectivement, constituent déjà une banque de données catalographiques francophone d'importance.

LANGUE ET RELIGION: Histoire du conflit anglo-français en Ontario

par Robert Choquette

Ces pages révèlent pour la première fois toute l'ampleur du conflit scolaire qui troubla profondément la province d'Ontario durant quinze ans.

15 x 23 cm., 264 pages. Prix: 7,50\$

Frais de port et manutention: 1,00\$

En vente chez votre libraire et aux:

Editions de l'Université d'Ottawa

Bon de commande

EDITIONS DE L'UNIVERSITE D'OTTAWA
65, avenue Hastey, Ottawa, Ontario, Canada, K1N 6N5

Veuillez me faire parvenir _____ exemplaires

LANGUE ET RELIGION

Nom _____

Adresse _____

Ci-inclus mon chèque ou mandat de poste _____

Les chèques ou mandats de poste doivent être faits à l'ordre des

EDITIONS DE L'UNIVERSITE D'OTTAWA